

Informations de base

2004/0817(CNS)

CNS - Procédure de consultation
Décision

Procédure terminée

Euro: désignation d'Europol comme office central de répression du faux monnayage. Initiative Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni

Subject

5.20.02 Monnaie unique, euro, zone euro

7.30.05.01 Europol, CEPOL

7.30.30.10 Lutte contre la contrefaçon

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0079/2005	04/04/2005	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0084/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0025-0132 E	12/04/2005	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	14811/2004 JO C 317 22.12.2004, p. 0010-0011	30/11/2004	Résumé